

# Schéma départemental de pré-orientation vers les EGPA- 2022-23 pour le 1<sup>er</sup> degré

## Orientation vers les EGPA pour un élève scolarisé à l'école élémentaire

Si « **difficultés scolaires graves et durables en dépit des dispositifs d'aide** »  
(PPRE, aide personnalisée, stage RAN, aides spécialisées)

Fin **CM1** : le Conseil des maîtres constate que « **les difficultés sont telles qu'elles risquent de ne pas être résolues avant la fin de l'école primaire** »

Le directeur de l'école informe les parents sur les modalités d'orientation vers les enseignements adaptés en fin de cycle.

A la fin du premier trimestre de CM2, le **Conseil des maîtres**, en présence du psychologue scolaire, étudie la situation de l'élève concerné.

Le directeur réunit l'**équipe éducative** pour informer les parents de la proposition d'orientation et recueille leur avis par écrit

L'enseignant de l'élève, soutenu par un membre du RASED, complète le dossier de l'élève et réunit tous les éléments nécessaires à la demande d'orientation sous la responsabilité du directeur.

Le directeur transmet le dossier complet à l'IEN de la circonscription au plus tard le  
**Vendredi 27 Janvier 2023**

L'IEN donne son avis et fait parvenir le dossier complet au secrétariat de la CDOEASD avant le  
**Vendredi 17 Février 2023**

Le dossier est examiné par la CDOEASD qui émet un avis d'orientation. (voir échéancier 2022/2023)  
L'IA-DASEN notifie l'orientation de l'élève à sa famille.

Cet avis est transmis à la famille qui a 15 jours pour signifier son éventuel désaccord par écrit.

si accord

Au vu de l'ensemble de cet avis, Le Directeur Académique prend la décision de l'orientation et de l'affectation.

si refus

Demande éventuel de maintien en CM2 (avec dérogation d'âge) ou passage en 6<sup>ème</sup> de collège « ordinaire ».

Début CM2/Constitution du dossier

∞ Bilan psychologique établi par le psychologue de l'Education Nationale

∞ Information des familles du lien avec l'assistante sociale du collège de secteur

∞ Dossier de demande d'orientation  
∞ Renseignements scolaires et évaluations  
∞ L.S.U

Dossier de l'élève.  
Dossier de demande complété par CP-AIEN de chaque circonscription)